

Comparaison des régimes

Acceptation garantie Aucun questionnaire médical		CLÉ 1		CLÉ 2	
Médicaments d'ordonnance					
Maximums		Non compris		550 \$ par personne par année	
Pourcentage de remboursement				1 ^{re} année : 60 % 2 ^e année : 70 % 3 ^e année et au-delà : 80 % sous réserve du maximum annuel	
Soins dentaires					
Maximums		1 ^{re} année : 500 \$ 2 ^e année : 700 \$ 3 ^e année et au-delà : 900 \$ par personne par année		500 \$ par personne par année	
Examens de rappel		Tous les 9 mois		Tous les 9 mois	
Soins de base		Pourcentage de remboursement 80 %, sous réserve du maximum annuel		Pourcentage de remboursement 1 ^{re} année : 60 % 2 ^e année : 70 % 3 ^e année et au-delà : 80 % sous réserve du maximum annuel	
Soins de base étendus					
Soins majeurs		Non compris		Non compris	
Soins orthodontiques		Non compris		Non compris	
Soins de la vue					
Lunettes ou lentilles cornéennes d'ordonnance et chirurgie oculaire au laser		100 \$ par personne tous les 2 ans		150 \$ par personne tous les 2 ans	
Examens de la vue		65 \$ par personne tous les 2 ans		80 \$ par personne tous les 2 ans	
Soins de santé complémentaires					
GreenShield Télémédecine		4 consultations en ligne par famille par année avec des médecins généralistes autorisés, sept jours par semaine, toute l'année (24 heures par jour)			
Services professionnels					
Chiropraticien, physiothérapeute, podologue/podiatre, diététiste, naturopathe, ostéopathe		20 \$ par consultation, maximum de 300 \$ par personne par professionnel par année; maximum de 1 000 \$ par année pour les professionnels combinés		20 \$ par consultation, maximum de 400 \$ par personne par professionnel par année; maximum de 1 200 \$ par année pour les professionnels combinés	
Orthophoniste		300 \$ par personne par année		400 \$ par personne par année	
Psychologue, psychothérapeute, travailleur social agréé		300 \$ par personne par année pour les professionnels combinés		400 \$ par personne par année pour les professionnels combinés	
GreenShield Santé mentale		4 heures de consultation en ligne (2 heures de consultation individuelle, 2 heures de consultation de couple) par personne par année; ces consultations s'ajoutent à celles prévues pour les services de psychologues			
Soins dentaires en cas d'accident		3 000 \$ par personne par année			
Transport par ambulance		Transport terrestre et aérien			
Appareils auditifs		300 \$ par personne tous les 4 ans		350 \$ par personne tous les 4 ans	
Services médicaux Tests diagnostiques et radiographies, matériel de dialyse et analyses de laboratoire		1 ^{re} année : 1 000 \$ 2 ^e année : 1 500 \$ 3 ^e année et au-delà : 2 000 \$ par personne par année		1 ^{re} année : 1 500 \$ 2 ^e année : 2 000 \$ 3 ^e année et au-delà : 2 500 \$ par personne par année	
Articles médicaux et services d'aide à domicile (soins infirmiers à domicile) Maximums distincts pour les articles médicaux et les services d'aide à domicile		1 ^{re} année : 1 000 \$ 2 ^e année : 1 500 \$ 3 ^e année : 2 000 \$ 4 ^e année et au-delà : 2 500 \$ par personne par protection par année *Les frais pour les appareils et fournitures CPAP, BiPAP et APAP sont limités à 500 \$ pour les 1 ^{re} et 2 ^e années; à partir de la 3 ^e année, le maximum pour les articles médicaux s'applique.		1 ^{re} année : 1 500 \$ 2 ^e année : 2 000 \$ 3 ^e année : 2 500 \$ 4 ^e année et au-delà : 3 000 \$ par personne par protection par année *Les frais pour les appareils et fournitures CPAP, BiPAP et APAP sont limités à 500 \$ pour les 1 ^{re} et 2 ^e années; à partir de la 3 ^e année, le maximum pour les articles médicaux s'applique.	
Assurance voyage					
Régime-multivoyages Assurance voyage en cas d'urgence médicale Hors province ou pays		15 jours par voyage 5 000 000 \$ par personne par année			
Hospitalisation (garantie facultative) – Remboursement de la différence entre les frais de séjour en salle commune et les frais de séjour en chambre à deux lits ou privée dans un hôpital général public. Sélection des risques requise.					
Chambre à deux lits ou privée		30 jours par personne par année			

Questionnaire médical requis	CLÉ 3		CLÉ 4		CLÉ 5	
Médicaments d'ordonnance						
Maximums	3 000 \$ par personne par année		6 000 \$ par personne par année		12 500 \$ par personne par année	
Pourcentage de remboursement	1 ^e année : 70 % 2 ^e année : 80 % 3 ^e année et au-delà : 90 %,	sous réserve du maximum annuel	1 ^e année : 70 % 2 ^e année : 80 % 3 ^e année et au-delà : 90 %,	sous réserve du maximum annuel	90 %, sous réserve du maximum annuel	
Soins dentaires						
Maximums	Non compris		1 ^e année : 700 \$ 2 ^e année : 850 \$ 3 ^e année et au-delà : 1 000 \$	par personne par année	1 ^e année : 900 \$ 2 ^e année : 1 100 \$ 3 ^e année et au-delà : 1 300 \$	par personne par année
Examens de rappel			Tous les 9 mois		Tous les 6 mois	
Soins de base			1 ^e année : 70 % 2 ^e année et au-delà : Pourcentage de remboursement 80 %, sous réserve du maximum annuel		1 ^e année : Pourcentage de remboursement : 80 % 2 ^e année et au-delà : Pourcentage de remboursement : 90 %, sous réserve du maximum annuel	
Soins de base étendus			À partir de la 3 ^e année. Pourcentage de remboursement : 50 %, sous réserve du maximum annuel			
Soins majeurs			Non compris		Admissibles à partir de la 3 ^e année. Pourcentage de remboursement : 60 %, maximum de 2 000 \$ à vie, sous réserve du maximum global pour soins dentaires	
Soins orthodontiques						
Soins de la vue						
Lunettes ou lentilles cornéennes d'ordonnance et chirurgie oculaire au laser	175 \$ par personne tous les 2 ans		1 ^e et 2 ^e années : 200 \$ 3 ^e et 4 ^e années : 250 \$ 5 ^e année et au-delà : 300 \$	par personne tous les 2 ans	1 ^e et 2 ^e années : 200 \$ 3 ^e et 4 ^e années : 250 \$ 5 ^e année et au-delà : 300 \$	par personne tous les 2 ans
Examens de la vue	80 \$ par personne tous les 2 ans		100 \$ par personne tous les 2 ans		100 \$ par personne tous les 2 ans	
Soins de santé complémentaires						
GreenShield Télémédecine	4 consultations en ligne par famille par année avec des médecins généralistes autorisés, sept jours par semaine, toute l'année (24 heures par jour)					
Services professionnels						
Chiropraticien, massothérapeute, physiothérapeute, acupuncteur, podologue/podiatre, diététiste, naturopathe, ostéopathe	20 \$ par consultation, maximum de 400 \$ par personne par professionnel par année; maximum de 1 500 \$ par année pour les professionnels combinés		25 \$ par consultation, maximum de 400 \$ par personne par professionnel par année; maximum de 1 500 \$ par année pour les professionnels combinés		30 \$ par consultation, maximum de 600 \$ par personne par professionnel par année; maximum de 2 000 \$ par année pour les professionnels combinés	
Orthophoniste	400 \$ par personne par année		400 \$ par personne par année		600 \$ par personne par année	
Psychologue, psychothérapeute, travailleur social agréé	Maximum de 400 \$ par personne par année pour les professionnels combinés		Maximum de 400 \$ par personne par année pour les professionnels combinés		Maximum de 600 \$ par personne par année pour les professionnels combinés	
GreenShield Santé mentale	4 heures de consultation en ligne (2 heures de consultation individuelle, 2 heures de consultation de couple) par personne par année; ces consultations s'ajoutent à celles prévues pour les services de psychologues					
Soins dentaires en cas d'accident	5 000 \$ par personne par année		5 000 \$ par personne par année		10 000 \$ par personne par année	
Transport par ambulance	Transport terrestre et aérien					
Appareils auditifs	1 ^e à 4 ^e année : 350 \$ 5 ^e année et au-delà : 500 \$	par personne tous les 4 ans	1 ^e et 4 ^e années : 350 \$ 5 ^e année et au-delà : 500 \$	par personne tous les 4 ans	500 \$ par personne tous les 4 ans	
Services médicaux – Tests diagnostiques et radiographies, matériel de dialyse et analyses de laboratoire	1 ^e année : 2 000 \$ 2 ^e année : 2 500 \$ 3 ^e année et au-delà : 3 000 \$	par personne tous les 4 ans	1 ^e année : 2 000 \$ 2 ^e année : 2 500 \$ 3 ^e année et au-delà : 3 000 \$	par personne tous les 4 ans	3 000 \$ par personne par année	
Articles médicaux et services d'aide à domicile (soins infirmiers à domicile) Maximums distincts pour les articles médicaux et les services d'aide à domicile	1 ^e année : 2 000 \$ 2 ^e année : 2 500 \$ 3 ^e année : 3 000 \$ 4 ^e année et au-delà : 3 500 \$	par personne par protection par année	1 ^e année : 2 000 \$ 2 ^e année : 2 500 \$ 3 ^e année : 3 000 \$ 4 ^e année et au-delà : 3 500 \$	par personne par protection par année	1 ^e année : 3 000 \$ 2 ^e année : 4 000 \$ 3 ^e année : 5 000 \$ 4 ^e année et au-delà : 6 000 \$	par personne par protection par année
*Les frais pour les appareils et fournitures CPAP, BiPAP et APAP sont limités à 500 \$ pour les 1 ^e et 2 ^e années; à partir de la 3 ^e année, le maximum pour les articles médicaux s'applique.						
Assurance voyage						
Régime-multivoyages Assurance voyage en cas d'urgence médicale Hors province ou pays	15 jours par voyage 5 000 000 \$ par personne par année		30 jours par voyage 5 000 000 \$ par personne par année		30 jours par voyage 5 000 000 \$ par personne par année	
Hospitalisation (garantie facultative) – Remboursement de la différence entre les frais de séjour en salle commune et les frais de séjour en chambre à deux lits ou privée dans un hôpital général public. Sélection des risques requise.						
Chambre à deux lits ou privée	30 jours par personne par année					

Description des garanties

Médicaments d'ordonnance

- Cette garantie inclut les médicaments dont l'utilisation est approuvée au Canada, qui requièrent une ordonnance en vertu de la loi et qui sont prescrits par un professionnel ou une professionnelle de la santé autorisés à le faire.
- Les médicaments de marque sont admissibles s'il n'existe pas d'équivalent générique.
- Les produits de désaccoutumance du tabac et les médicaments pour le traitement de l'obésité, de l'infertilité et de la dysfonction érectile ne sont pas admissibles.

Personnes résidant au Québec – Pour être admissible à l'assurance médicaments du régime CLÉ, vous devez être couvert ou couverte par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Vous devez d'abord soumettre vos réclamations à la RAMQ.

Si vous avez droit à un remboursement de la part de la RAMQ, les frais non couverts (y compris les quotes-parts et les franchises) sont coordonnés de façon à ce que jusqu'à 100 % des frais admissibles engagés puissent être payés.

Si le médicament n'est pas couvert par la RAMQ, la quote-part normale s'applique.

Soins dentaires

Soins de base

- Nettoyage préventif
- Examens de routine et radiographies
- Obturations et extractions
- Traitement au fluorure pour les enfants

Soins de base étendus

- Traitement endodontique (traitement de canal)
- Traitement parodontal (détartrage et surfaçage radiculaire, ajustement et équilibrage occlusal,)
- Rebasage, regarnissage et réparation de prothèses dentaires

Soins majeurs

- Couronnes et incrustations, prothèses dentaires, ponts

Orthodontie

- Traitement orthodontique pour redresser les dents ou corriger l'occlusion

Soins de santé complémentaires

GreenShield Santé mentale

Votre régime comprend des consultations en ligne avec des professionnels et professionnelles qualifiés de GreenShield Santé mentale qui répondent le mieux à vos besoins cliniques. En effet, la plateforme de GreenShield Santé mentale est assortie d'un outil de jumelage unique et souple qui tient compte de la diversité, des principes d'inclusion et de vos préférences personnelles ainsi que du domaine de spécialisation des professionnels et professionnelles de la santé mentale. Au final, le choix vous appartient. Les quatre premières heures de consultation (deux heures pour de consultation individuelle et deux heures de consultation de couple) sont sans frais.

Vous pouvez facilement poursuivre les séances de consultation, qui sont être admissibles en vertu de votre garantie de services professionnels (services de psychologues).

Articles médicaux

- Articles visant à faciliter la vie quotidienne (lits similaires aux lits d'hôpital, tiges à soluté, perroquets, bassins de lit, etc.)
- Appareils orthopédiques, plâtres, fournitures de cathétérisme et de stomie
- Bas de contention
- Fournitures pour personnes diabétiques
- Bottes ou chaussures et orthèses plantaires sur mesure
- Aides à la mobilité (cannes, béquilles, déambulateurs, fauteuils roulants, etc.)
- Prothèses
- Articles cardiorespiratoires (systèmes de surveillance respiratoire ou cardiaques pour nourrissons, compresseurs, oxygène, etc.)

Hospitalisation (facultative)

Séjour en chambre à deux lits ou privée dans un hôpital général public de votre province ou territoire de résidence.

Assurance voyage en cas d'urgence médicale

Assurance en cas d'urgence médicale lors de voyages ou multivoyages hors province ou pays.

À retenir

Acceptation garantie – Régimes de soins de santé individuels CLÉ 1 et CLÉ 2

L'acceptation aux régimes de soins de santé individuels CLÉ 1 et CLÉ 2 de GreenShield est garantie : vous n'avez aucun examen médical ni aucun questionnaire à remplir au moment de la demande (pourvu que GreenShield reçoive la prime initiale). Ces régimes vous offrent tranquillité d'esprit, puisqu'ils vous offrent une protection pour les problèmes de santé préexistants, jusqu'à concurrence des maximums prévus.

Questionnaires médicaux – Régimes CLÉ 3, CLÉ 4 et CLÉ 5

Même si certains régimes CLÉ exigent de remplir un questionnaire médical, nous faisons en sorte que le processus soit le plus simple possible. Vous devrez fournir des renseignements sur tout problème de santé que vous éprouvez ou avez éprouvé jusqu'à la date de votre demande. Ces renseignements seront évalués. Vous recevrez probablement une contre-proposition de la part de GreenShield qui exclut les médicaments prescrits pour traiter ces problèmes.

Complément d'information

Le présent document de comparaison est un sommaire qui ne tient pas lieu de contrat. Les conditions, limitations et exclusions particulières sont énoncées dans le contrat établi par GreenShield, après approbation de la demande.

Les frais admissibles engagés et payés par la personne couverte sont remboursés dans la mesure où les services et fournitures reçus sont, de l'avis de GreenShield, médicalement nécessaires au traitement d'un problème de santé et raisonnables et habituels dans ces circonstances particulières. Les frais pour les services médicaux couverts par les régimes d'assurance maladie provinciaux ou territoriaux ne sont pas admissibles en vertu des régimes CLÉ.

Tous les montants d'assurance sont en dollars canadiens.

Les garanties peuvent être modifiées, auquel cas GreenShield vous en informera par écrit 30 jours à l'avance.



Régimes offerts et assurés par Assurance Green Shield Canada.

Les services de GreenShield Télémédecine sont offerts par l'intermédiaire de la plateforme Maple, que possède et exploite la société Maple.

MC/MD Marque de commerce appartenant à l'Association Green Shield et utilisée sous licence.
© Assurance Green Shield Canada, 2026. Tous droits réservés.
Assurance Green Shield Canada, 8677 Anchor Drive, C. P. 1606, Windsor (Ontario) N9A 6W1
1 888 711-1119